

AVIS DE COURSE

VIRE LES ILES

28 et 29 septembre 2024

CLUB NAUTIQUE DE PORNIC

Course au Large PORNIC – YEU – PORNIC

Grade 5A

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h et 7h.
- 1.3 [DP] Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de catégorie 3, avec radeau de sauvetage conformément à la prescription FFVoile n°12.
- 1.4 Les règlements fédéraux.
- 1.5 Les Règles de classe, les REV (Règles d'Équipement des Voiliers)
- 1.6 L'annexe COVID jointe au présent AC.

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au PC course lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site internet du CN PORNIC.

COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site internet du CN PORNIC.
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Pour des raisons de sécurité, des communications téléphoniques entre l'organisation et les bateaux pourront être mises en place.
- 3.4 Pour le suivi du déroulement de la course, des communications via SMS entre l'organisation et les bateaux pourront être mises en place

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte :

- 4.1 Aux bateaux du système à handicap OSIRIS, d'une longueur supérieure ou égale à 8,50m et d'un coefficient minimum de 21.
- 4.2 Aux bateaux du système à handicap IRC, d'une longueur supérieure ou égale à 8,50m et d'un coefficient minimum de 0,95.
- 4.3 Aux multicoques du système à handicap M2K, d'une longueur supérieure ou égale à 8,50m et d'un coefficient minimum de 1
- 4.4 Aux bateaux de la classe MINI 6,50 (650S, 650P)
- 4.5 Tous ces bateaux seront en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi hauturière, inférieure à 60Nm de la Division 240.
- 4.6 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.7 Composition des équipages :
 - Maximum, suivant le nombre des personnes autorisées sur l'acte de francisation.

- A deux personnes ou en solitaire.

4.8 Le nombre maximum de bateaux admis est fixé au total à 40, une liste d'attente sera mise en place suivant l'ordre d'inscription en ligne.

4.8.1 En cas de désistement après le 31 août 2024, l'organisation conservera le montant des frais correspondant à l'inscription du bateau.

4.8.2 L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'inviter un bateau jusqu'à la veille du départ de la course

4.8.3 L'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition pour classe où le nombre de concurrents serait inférieur à 6, jusqu'à la veille du départ de la course.

4.9 Documents exigibles à l'inscription :

4.9.1 Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre- indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

4.9.2 Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.9.3 une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.9.4 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide pour l'année en cours.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.10 Ouverture des inscriptions : Mercredi 1^{er} mai 2024

4.11 Le skipper inscrit son bateau et paie en ligne sur le site du CN PORNIC, télécharge et renvoie la fiche d'inscription dûment remplie en notant tous les membres de son équipage et en joignant une copie de son certificat de jauge avant le 24 août 2024.

4.12 Les droits d'inscription seront majorés de 50% à partir du 25 août 2024

4.13 Clôture des inscriptions : Le 7 septembre 2024 à minuit

4.14 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.15 Obligations des participants :

4.15.1 La présence des skippers ou de leurs représentants est obligatoire aux briefings (général et météo), ainsi qu'aux réceptions officielles et à la remise des prix. En cas d'absence une pénalité pourra être appliquée à discrétion du jury.

4.15.2 Lors de la confirmation des inscriptions, l'organisation pourra remettre à chaque skipper une drisse équipée des pavillons partenaires et un pavillon de course qui devra être mise à poste dans le port de Pornic.

DROITS A PAYER

Les droits, jusqu'au 24 aout, sont les suivants :

Classe	Droit d'inscription
<i>Classe 6.50</i>	<i>80 €</i>
<i>Bateaux de 8,5 à 11,99m</i>	<i>90 €</i>
<i>Bateaux sup à 11,99</i>	<i>100 €</i>

Concernant les frais de ports et le parking, le Port de Pornic – La Noëveillard, partenaire de l'épreuve a consenti les dispositions suivantes pour les bateaux inscrits:

- Stationnement voiture 1 par équipage gratuit les 27, 28 et 29 septembre.
- Port gratuit le vendredi 27/9 soir et 29/9 soir (bateaux en course le 28) et 1/2 tarif du samedi 21/9 au jeudi 26/9 soir et du lundi 30/9 soir au samedi 5/10.

PUBLICITE [DP] [NP] Les bateaux doivent d'afficher la publicité éventuellement choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

PROGRAMME DE L'EPREUVE

Confirmation des inscriptions et contrôles de l'équipement:

- Le vendredi 27 septembre de 14h30 à 17h30
- Le samedi 28 septembre de 9h30 à 12h30

Pot de bienvenue : le samedi 28 septembre à 12h30, au club house du CN PORNIC.

Briefing et émargement : le samedi 28 septembre à 14h30, devant le club house du CN PORNIC.

Signal d'avertissement 1^{ère} flotte : le samedi 28 septembre à 15h30

Départ(s) en flotte(s) selon bateaux participants pour une course

Émargement retour

Fermeture de la ligne : le dimanche 29 septembre à 15h30

Proclamation des résultats et pot de clôture : dimanche 29 septembre à 16h30, club house du CN PORNIC.

CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Le contrôle portera d'une part sur la présentation d'un certificat de rating valide pour le bateau, d'autre part sur l'équipement et la qualification de l'équipage quant à sa sécurité.

8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement :

- Le vendredi 27 septembre de 14h30 à 17h30
- Le samedi 28 septembre de 9h30 à 12h30

8.3 En application de la RSO de catégorie 3, tous les bateaux doivent disposer :

- D'une VHF avec ASN émetteur-récepteur.
- [DP] D'un transpondeur AIS qui devra être mis en fonction pendant toute la durée de la course.
- D'un canot de sauvetage accessible, pouvant recevoir tous les membres de l'équipage : la présentation de son carnet de révision à jour sera requise.

8.4 [DP] Pour tous les bateaux, le port de la brassière de sauvetage est obligatoire pendant toute la durée de la course.

- Pour les équipages en double, un système automatique « d'homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer est obligatoire. Une balise type PLB ou AIS par équipier, portée en permanence, peut remplacer le système automatique « d'alarme d'homme à la mer » demandé ci-dessus.

8.5 En application de la RSO de catégorie 3,

- Pour les équipages en double, un des équipiers doit avoir une formation à la survie Word Sailing valide de moins de 5 ans.
- Pour les solitaires, le skipper doit avoir une formation à la survie Word Sailing valide de moins de 5 ans.

8.6 - [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 dès la confirmation des inscriptions.

8.7 - [DP] **Le routage est interdit.** Ce qui signifie que toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrents, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées et accessibles par tous est interdite.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la RCV 50.1(b).

LIEUX

10.1 L'Annexe à l'AC N°1 LIEUX fournit le plan du lieu de l'épreuve : Place de port à Pornic, confirmation des inscriptions et festivités dans les locaux du CNP.

10.2 L'Annexe à l'AC N°2 ZONE DE COURSE indique l'emplacement de la zone de course, de Pornic à l'Île d'Yeu.

LE PARCOURS

Pour cette course VIRE LES ILES, une zone d'exclusion, définie par des tracées entre points GPS, interdira aux concurrents de pénétrer dans la zone de travaux du futur parc éolien de Noirmoutier Yeu.

- Départ en baie de Bourgneuf, devant le port de Pornic.

- Parcours en baie de Bourgneuf et aux abords de l'île d'Yeu.
- Retour en baie de Bourgneuf, arrivée devant le port de Pornic.

SYSTÈME DE PÉNALITÉ

11.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2 [DP] Pénalité alternative de départ, application de la règle World Sailing RE21-01 : l'autorité organisatrice souhaite qu'un bateau OCS ne revienne pas pour corriger son erreur de départ, une pénalité sera appliquée selon les dispositions prévues à l'annexe 3, ceci modifie la règle « prendre le départ ».

CLASSEMENT

13.1 - Le système de classement est le suivant : Système de points à minima.

13.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis (OSIRIS, IRC, M2K) sera fait selon le système temps sur temps.

13.3 Classe Mini 6,50, les bateaux de série et les prototypes seront classés en temps réel.

BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du CN PORNIC.

BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port avant le départ et à leur retour après la course.

LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

PROTECTION DES DONNÉES

18.1 - **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 - **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Trophée « Destination Pornic »

Sera remis au premier du temps réel qui aura effectué le parcours « Vire les îles » toutes flottes confondues (Remis en jeu tous les ans)

Coupes et/ou prix seront remis :

- au premier du classement OSIRIS.
- au premier du classement IRC.
- au premier du classement M2K.
- au premier du classement MINI 6,50

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le CN PORNIC : infos@cn-pornic.com

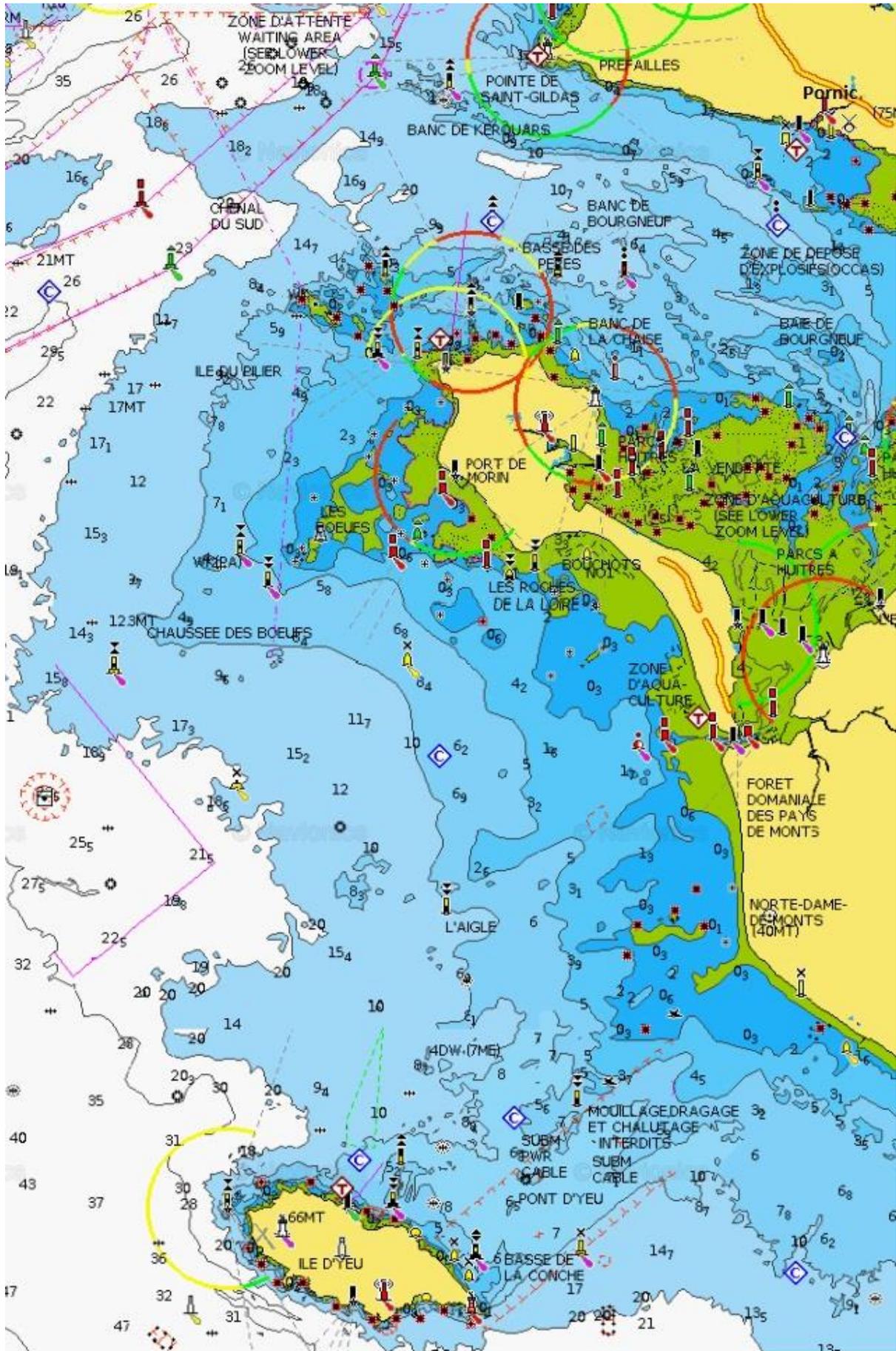
Site : <http://www.cnpornic.com>

ANNEXE 1 - LIEUX (à faire)

Place de port à Pornic pour les bateaux « visiteurs »
Club House, capitainerie, lieux importants ...



ANNEXE 2 - ZONE DE COURSE



ANNEXE 3

PENALITE DE DEPART ALTERNATIVE

Dans cette course particulière du fait qu'elle s'effectue sur une longue distance et rassemble des flottes de différents types de bateaux (vitesse, manœuvrabilité), par soucis de sécurité, l'autorité organisatrice veut qu'un **bateau OCS ne revienne pas pour corriger son erreur de départ** et souhaite pouvoir classer ce bateau en tant que bateau ayant fini, avec une **pénalité** appropriée.

Ceci modifie la définition de « Prendre le départ » ainsi que les règles 29.1, 30 et A5.1.

Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, la définition de « **Prendre le départ** » est modifiée comme suit.

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 (règle du pavillon I) si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit

(a) à ou après son signal de départ, ou

(b) pendant **la dernière minute** avant son signal de départ.

Pénalité OCS

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, et la pénalité de départ est une pénalité en temps : **30 minutes doivent être ajoutées à son temps compensé.**